Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202602A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : N° 1007202602A

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

DELIBERATION

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, soit Roi Morvan Communauté, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées *(21 membres)* et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant qui sera désigné pour la durée du mandat.

Le rôle de la CLECT consiste à procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre des transferts de compétence.

Il est donc proposé, aux membres du conseil, de désigner un représentant communal auprès de la commission locale d'évaluation des charges *(CLECT)* de Roi Morvan Communauté.

DECISION

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, confirment la désignation de Christophe CARARIC, Maire de KERNASCLÉDEN, membre auprès de la commission locale d'évaluation des charges *(CLECT)* de Roi Morvan Communauté pour la durée du mandat.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202602A-DE

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 17 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC



Émis et rendu exécutoire
le 17 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 17 juillet 2026
Publié ou notifié
le